



## Rupture conv. ou licenciement

-----  
Par lysiane

bonjour,

Mon fils a été embauché le 8 juin avec une période d'essai de 2 mois. Il a travaillé jusqu'au 31 juillet. En août, la sté était en congés donc pas de travail. Fiche de paie d'août : 0 ?.

Il avait proposé puisque pas de nouvelles de l'employeur au sujet de son contrat, une rupture conventionnelle.

Ce n'est que semaine dernière qu'il a reçu un mail lui proposant de signer (en anti datant soit le 16.09.21) et le plan avec

- date de rétractation : 1er octobre

- date de fin contrat : 25 octobre

Sur la rupture, il est mentionné une rémunération brute de 2194.24 ? pour le mois d'août (alors que la fiche de paie mentionne Zéro)

- prime de rupture de 210 ?

Que doit-il faire ?

Je me permets d'insister sur l'urgence (pardonnez moi !) mais il est perdu et je ne suis pas qualifiée pour le diriger.

Merci par avance pour votre aide

-----  
Par ESP

Bonjour

La CDI était-il signé? Car en période d'essai, on ne parle pas de rupture conventionnelle...

Je pense qu'il faut prendre contact avec un conseiller syndical ou un conseiller du salarié,

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2857[/url]